



AVIS AUX MEMBRES

N° 2004 - 017

Le 2 avril 2004

Exigences de marge pour les transactions appariées

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) vous informe de sa mise à jour des exigences de marge pour les transactions appariées (plus communément appelées «spreads») pour chacun des contrats à terme actuellement compensés. Les exigences de marge actuelles et nouvelles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Symbole des contrats	ACTUELLES Marges requises sur transactions appariées	NOUVELLES* Marges requises sur transactions appariées
BAX	155 \$	145 \$
CGB	200 \$	200 \$
FNT	5 \$	5 \$
ONX	132\$	132 \$
SXA	100 \$	100 \$
SXB	100 \$	100 \$
SXF	350 \$	350 \$
SXH	100 \$	100 \$
SXY	100 \$	100 \$

* Veuillez prendre note que les nouveaux taux prendront effet lors du traitement des transactions du 8 avril 2004.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Samira Mensah, Gestion des risques, au (514) 871-4949 (tel qu'autre circulaire) poste 476.

Michel Favreau
Premier vice-président et chef de la Compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest
Bureau 700
Toronto, Ontario
M5H 2M5
Tél. : 416-367-2463
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria
3ième étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514-871-3545
Télec. : 514-871-3530

www.cdcc.ca